

# COMPTE RENDU

## Commission de Circulation et de Sécurité Routière

**Du 11/01/2024**

### **Présents :**

- M. Vincent Chauvet, maire d'Autun
- Mme Françoise André, adjointe au Maire
- M. Métin Albayrak, adjoint au maire
- M. Damien Herlem, Cabinet du Maire
- M. Michel Clair, service technique
- M. Fabien Dichant, service technique
- Mme Céline Lenoble, service technique
- M. Aurélien Martin, police municipale

### **DOSSIERS EVOQUES :**

- **Rue des 4 vents** : demande de matérialisation du stationnement / marquage de places.

Demande validée pour la réalisation en interne pour le marquage des places de stationnement.

- **Rue de la cascade** : demande de création d'une place PMR.

Réponse négative au vu du manque de largeur, la place ne peut être réglementaire. La réponse sera transmise au pétitionnaire. Au vu du problème de sécurité pour les piétons, la rue de la cascade passera en zone partagée à 20 km. Un arrêté sera pris et des panneaux seront installés.

- **Rue Carion** : demande de mise en zone 30 de la rue et installation de ralentisseurs et demande d'installation de miroir

Pour le miroir la demande est acceptée, il est à la charge financière du demandeur. En termes d'aménagement des chicanes sont déjà présentes. Il sera nécessaire d'installer le radar pour la constatation des infractions au code de la route.

- **Route de Château Chinon** : demande d'aménagement de la route départementale pour couper la vitesse.

La commune va saisir officiellement la DRI afin de réaliser une ligne blanche afin qu'il ne soit plus possible de doubler devant l'entrée des commerces.

➤ **Rue du faubourg de breuil : création d'une croix (marquage peinture)**

Réponse négative. Pas assez de place pour créer un stationnement supplémentaire.

➤ **Rue de la grange Vertu : demande d'aménagement pour couper la vitesse.**

Pas de possibilité de réaliser un aménagement spécifique.

➤ **Avenue Charles de Gaulle : demande de suppression de stationnement devant le commerce de kebab pour l'installation d'une terrasse.**

Réponse négative pour le moment car nécessite de supprimer une place de parking le long de l'avenue Charles de Gaulle.

➤ **Rue des tanneries : demande de sécurisation des piétons et demande de miroir en sortie de cour.**

Le miroir est accepté mais à la charge du demandeur. Au vu de l'activité actuelle avec le bâtiment des réserves du musée, il n'y aura pas d'aménagement pour modifier la circulation en sens unique.

➤ **Rue Raquette : vitesse excessive – demande d'aménagement**

Pas d'aménagement possible, le radar devra être prévu afin de constater les infractions au code de la route.

➤ **Rue du faubourg Talus : Création de place de stationnement au droit du numéro 23**

Réponse négative.

➤ **Rue de planoise : pose de miroir au carrefour avec la route de Broye**

Réponse négative, pas de besoin spécifique au vu de la visibilité. Panneau priorité à droite à poser rue de Planoise.

➤ **Avenue de la République – Aménagement devant le magasin côté route**

Ajouter un sens interdit pour plus de visibilité et mettre un stop en lieu et place du cédez le passage.